



## CONSEIL MUNICIPAL

### Vendredi 25 juin 2021

Convocation : le 15 juin 2021

Le **VENDREDI 25 JUIN DEUX MIL VINGT ET UN**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Salle des Quatre Vents à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :

AGOSTO Claude, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, CHATARD Christophe, CLAVIER Gérard, DUBIEF Jean-Michel, LEGRAND Stéphanie, LIBERT Benjamin, MARCHAND Virginie, MINARD Frédéric, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle

Étaient excusés : BESNARD Jean-Philippe,

Pouvoir : BESNARD Jean-Philippe à BRUNEAU Xavier

La majorité du conseil est représentée.

### APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### POINT SUR LES TRAVAUX

- Extension du réseau d'assainissement rue d'Edeville

Monsieur le Maire précise que les travaux sont maintenant terminés. Les interventions chez les privés se sont bien déroulées. La réception de chantier est programmée le mercredi 30 juin. Il tient à signaler le professionnalisme et le sérieux de l'équipe qui est intervenue.

- Voirie rue de Paris/rue de Chartres
  - Rue de Paris

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le chantier se déroule bien, malgré une complication concernant le mur de clôture de la propriété BOISMAL ; l'entreprise craint qu'avec les vibrations liées à la mise en place et au compactage de l'enrobé, le mur puisse s'écrouler compte tenu de sa fragilité. L'entreprise ne veut pas prendre le risque et propose deux alternatives possibles, à savoir la grave-ciment ou le revêtement en sable. Par contre les bordures seront bien changées. Monsieur le Maire propose de retenir l'option du sable, qui permettra dans le futur de le remplacer facilement par de l'enrobé.

Par ailleurs, Monsieur DUBIEF fait part d'un courrier de Patrick PINGUENET concernant un problème de largeur pour ses engins agricoles. Monsieur le Maire précise que pour respecter la réglementation des largeurs de trottoirs de 1,40 m, cela oblige un léger rétrécissement de la chaussée. Aussi dans les plans validés par le conseil, il était convenu de sécuriser le stationnement en mettant en place un demi îlot et en effectuant un marquage au sol pour « fixer » les emplacements : ces aménagements seront supprimés.

Parking rue de Chartres :

Monsieur le Maire indique que les travaux sont en cours ; les bordures caniveaux ont été posées.

## AFFAIRES GENERALES

- Réfection de la petite salle de l'espace des 4 Vents – étude de devis
  - Changement de mobilier

Monsieur le Maire propose de revoir le devis initialement engagé pour un modèle plus confortable de chaises. Le nouveau modèle de chaise proposé s'élève à 76,50 €HT l'unité. Le nouveau devis s'élève donc à 4890.00€ HT pour l'ensemble du mobilier. À l'unanimité, le choix des nouvelles chaises est adopté.

- Peinture du hall d'entrée et de la petite salle

Comme évoqué lors de la précédente séance de conseil, il avait été suggéré de refaire la peinture de la petite salle et de l'entrée de l'espace des 4 Vents. Monsieur SEILLE présente un devis de la société Avant/Après pour un montant de 4 711.50 € HT. Ce devis est adopté à l'unanimité. Les travaux seront donc effectués durant l'été avant la livraison du mobilier et la reprise des activités en septembre.

- Restaurant
  - Cabinet d'architecture Archigone - étude de devis

Monsieur le Maire présente le devis du cabinet d'architecture Archigone pour une mission complète de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction du restaurant. Monsieur le Maire avait demandé une prestation décomposée en deux phases pour éventuellement déposer un permis de construire avant prise de décision finale afin de ne pas perdre trop de temps. Néanmoins, au vu du montant non négligeable de la phase 1 du devis présenté, Monsieur le Maire suggère de patienter jusqu'à la rentrée afin qu'une décision soit prise définitivement sur le sujet. L'assemblée approuve cette suggestion.

Mission de Maitrise d'œuvre :

1<sup>ère</sup> phase d'étude et dépose de permis de construire : 8 830.79 €HT

2<sup>ème</sup> phase d'étude et suivi chantier : 29 563.93 €HT

Soit une mission complète à 38 394.72 € HT

- Retour sur les demandes de subventions

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les retours de demandes de subventions pouvant être obtenues si toutefois la commune décidait de construire ce restaurant. Les sommes indiquées ci-après sont celles notifiées par courriers.

État – Préfecture	Au titre de la DETR-DSIL	90 000 €
Département	Au titre du FDI – partie voirie/parking	30 000 €
Département	Au titre d'un projet structurant – partie bâtiment	30 000 €
Région	Au titre du CRST <b>Soutien au commerce de proximité</b> via CC Cœur Beauce	30 % du cout total du projet

- Restructuration du secteur des Tilleuls – avancement du dossier

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier en cours avec L'EPFLI qui rencontre les mêmes difficultés que la commune pour entrer en négociation avec la famille Ferrière. Aussi Monsieur le Maire précise que si les négociations amiables échouent, il conviendra d'envisager la mise en place d'une DUP (Déclaration d'Utilité Publique), ce qui est une procédure très longue.

- Terrain rue de Chartres – offre d'achat

Monsieur le Maire rappelle la mise en vente du terrain communal cadastré EO 245 d'une surface de 290m<sup>2</sup> et de fixer le prix de vente à 23 500€ net vendeur en mandat d'exclusivité à l'agence immobilière CPH de Dourdan.

Monsieur le Maire présente une offre d'achat du terrain, reçue en mairie par Monsieur KNAPIK, directeur de CPH, au prix de 22 000.00 €. À l'unanimité, cette proposition est acceptée par le conseil.

- Création de poste d'un adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle le départ de Myriam MINARD qui a démissionné et l'absence répétée de Katia DE WILDER qui se trouve actuellement en arrêt maladie et qui compte prendre sa retraite au cours de l'année 2022. Monsieur le Maire propose de recruter un agent en poste permanent à raison de 12/35<sup>ème</sup>. Pour se faire, Monsieur le Maire demande la création d'un nouveau poste, qui entraînera la suppression du poste existant à 2/35<sup>ème</sup>. L'agent qui sera recruté pourra alors effectuer l'entretien des locaux de la mairie et de l'espace des 4 Vents. À l'unanimité, la création de poste est adoptée.

- Compte-rendu rencontre avec les professionnels de santé

Monsieur le Maire fait un point sur la rencontre avec les professionnels de santé. Ce fut une rencontre très positive et l'ensemble des professionnels adhèrent à l'idée de se regrouper dans un même lieu.

Monsieur le Maire tient à souligner la préoccupation clairement exprimée par Éric et Sylvie Dentu ainsi que par Catherine LUCIGNY de trouver un(e) remplaçant(e) après le départ en retraite de chacun.

Les locaux de l'école actuelle qui seront libérés en septembre ont retenu toute leur attention.

Monsieur le Maire signale néanmoins que les classes appartenaient au syndicat scolaire et donc de ce fait reviennent à la Communauté de communes Cœur de Beauce. Un accord devra être trouvé avec la Communauté de communes pour les récupérer et ainsi supprimer l'affectation scolaire.

- Compte-rendu de la commission animation

Madame AGOSTO informe le conseil que la date a été retenue pour un bric à brac en parallèle d'un forum des associations le dimanche 12 septembre 2021. Toutes les associations seront présentes à cet événement ainsi que nos commerces de bouche à savoir la boulangerie et le pizzaiolo. Une structure gonflable pour les enfants est également prévue à l'occasion. Des demandes d'informations auprès de la Préfecture sont en cours concernant le protocole sanitaire à respecter en vue de l'organisation d'un tel événement. Une réunion est prévue le vendredi 02 juillet pour l'organisation de cette journée.

## QUESTIONS DIVERSES

### o Décoration de Noël

Madame AGOSTO présente les devis reçus pour l'acquisition de nouvelles décorations de Noël. Chaque devis contient des rideaux de lumières, des stalactites lumineuses et un décor. Une première société propose un sapin lumineux puis une autre qui suggère des étoiles de tailles différentes (3 et 2 mètres).

L'idée d'implanter un sapin véritable devant la mairie est suggéré par plusieurs membres de l'assemblée.

La société LUMIFETE propose un devis HT à 5 880.55 € dont le montant du décor sapin s'élève à 3212.00 € HT.

La société DECOLUM quant à elle propose un devis HT à 2954.00 € dont le montant du décor des 2 étoiles est à 1665.60 €HT.

Après échanges, l'assemblée décide de retenir le devis de l'entreprise DECOLUM.

### o Prestation informatique

Monsieur le Maire présente un devis d'une société d'informatique concernant les sauvegardes des données de la mairie. En effet, aucun dispositif n'est prévu à l'heure actuelle hormis une sauvegarde effectuée manuellement sur un disque dur externe. La prestation proposée se décompose en 3 parties :

- Mise en place d'un NAS : 1756.00 €TTC
- Sauvegarde à distance : 360.00 €TTC
- Maintenance annuelle : 432.00 €TTC

Après échanges, il est proposé de demander un autre devis pour comparatif.

### o Demande FAID Hamza

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier a été reçu en mairie de la part de Monsieur et Madame FAID concernant l'évacuation de la terre de remblais suite à la construction de leur maison.

En effet, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une incompréhension avec l'agent communal a eu lieu en lui proposant de récupérer un peu de terre et non la totalité de la terre comme compris par Monsieur FAID. Il sollicite donc à ce jour l'aide de la commune. Après débats, aucune solution n'est trouvée pour satisfaire la famille. Un courrier de réponse sera rédigé en ce sens.

### o Demande de prolongation d'une concession 252 dans le cimetière

Une demande d'un administré a été faite demandant le renouvellement d'une concession de 50 ans toujours valide à ce jour et ce jusqu'en décembre 2034. Monsieur le Maire propose de valider cette requête en faisant partir le renouvellement de 50 ans à partir de 2021 ce qui prolongera la concession jusqu'en 2071. Cette proposition est validée à l'unanimité.

- Sinistre Le Moulin

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une aile du Moulin est tombée lors d'une visite et suite à un gros orage survenu la veille. Il précise qu'une déclaration a été faite à l'assurance. Aussi Monsieur le Maire présente un devis de la société GUIZIEN pour l'évacuation de l'aile et le démontage de la partie restante nécessitant l'intervention d'une grue. Ce devis s'élève à 3031,00€HT. Celui-ci est validé par l'assemblée.

- Groupe scolaire

Monsieur le Maire indique que le respect des délais est difficile à tenir en vue d'une fin de chantier mi-juillet, néanmoins celui-ci avance bien. L'école sera livrée fin juillet.

Plusieurs dates sont d'ores et déjà retenues pour l'inauguration de l'école, à savoir le mercredi 6 octobre après-midi. Puis au préalable, une soirée portes ouvertes pour les parents d'élèves sera proposée le vendredi 3 septembre à l'initiative du corps enseignant.

- Lotissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le lancement de la consultation en vue d'une concession d'aménagement sera en cours à partir du 29 juin pour 3 semaines environ. Les résultats seront présentés en septembre.

- Autres questions diverses :

Il est signalé un problème sur l'éclairage public depuis plusieurs jours. Monsieur ORSINI doit contacter Energie Eure-et-Loir ; en effet, compte tenu des demandes de travaux engagés, il n'est pas impossible que ce soit lié. Néanmoins, il est constaté un manque d'information de la part du syndicat.

N'ayant plus de questions, la séance est levée à 22h30. Le prochain conseil municipal est prévu le 7 septembre 2021 à 20h30